



En corse, seule la nature est sauvage....pas le camping !

Nouvelle campagne de communication de l'ATC en 2019

Les 28.000 camping-caristes qui fréquentent la Corse ont -dans leur immense majorité- un comportement exemplaire : ils se rendent dans les établissements équipés, 200 au total sur notre île. Toutefois, il reste quelques irréductibles qui piétinent allégrement cette règle. Au point de défrayer régulièrement la chronique. De susciter aussi une levée de boucliers. Population locale, maires, professionnels du tourisme se trouvent bien souvent désarmés face aux conflits d'usage, au stationnement anarchique. Mais ce n'est pas tout. Que dire en effet des risques environnementaux qui pèsent sur la Corse et ses sites classés ? Que penser aussi du manque à gagner supporté par les acteurs du tourisme insulaire ?

« *En Corse, seule la nature est sauvage, pas le camping* ». Voilà le nouveau mot d'ordre de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) et de sa présidente, Nanette Maupertuis. Chacun aura compris que c'est vers ceux qui enfreignent la loi que le message s'adresse. En effet, affirmer que la pratique touristique du camping-car sauvage revêt, chez nous comme ailleurs, certains excès que la loi ne parvient pas à régler est la doctrine de la présidente de l'ATC. Dans ce droit fil, au-delà du constat, pas question de baisser les bras pour autant. Ni même de relâcher la pression face à ce qu'il est convenu d'appeler « *une question socialement vive* ». Quand d'autres iront jusqu'à évoquer le terme même de phénomène de société. La clause de style exprime ici une réalité : ce marché est en plein essor. Afin de le réguler au mieux, la politique de l'ATC mène des actions conjointes et complémentaires. On parlera ici de « 3 piliers » : la sensibilisation et la communication. L'instauration d'une écotaxe

remboursable qui empruntera une nouvelle fois le chemin de l'assemblée nationale. Enfin, **l'amélioration de l'offre** avec un appel à projets lancé en décembre dernier et dont l'objectif est la création de nouvelles aires d'accueil. Parce que la pratique du camping-car a le vent en poupe et qu'en corollaire les désagréments engendrés peuvent se multiplier à l'avenir.

➤ **Derrière les chiffres, des réalités complexes,**

Preuve à l'appui, la seule année 2016 a enregistré chez nous un pic de fréquentation de l'ordre +12,4%. Autre donnée de taille : 23% des 28.000 camping-caristes qui arrivent en Corse tout au long de l'année ne fréquentent pas les endroits équipés. Ce qui correspond à 6640 camping-cars dans la nature. Mais encore ?

Derrières les chiffres, on le devine aisément, des réalités complexes : la menace toujours plus grande qui pèse sur notre écosystème fragile et nos sites classés à l'heure où précisément le cap est mis du côté de l'ATC sur « *la transition écologique du tourisme* ». Sur le plan du revenu macro-économique net, là aussi, professionnels, communes et EPCI se retrouvent malmenés et accusent le coup. Celui du manque à gagner bien sûr.

Il faut savoir que la pratique du camping-car sauvage s'affranchit du paiement des nuitées comme de la taxe de séjour. Conséquence, pour les uns comme pour les autres, les pertes sont colossales. Des pertes estimées à 3 Mn Euros pour les professionnels (Une nuitée s'élève en moyenne à 35 Euros pour un séjour de 13 Jours, soit environ 400 euros sous l'hypothèse que 23% ne vont pas en camping). Sans oublier les 100.000 Euros qui s'évaporent ne retombent pas dans l'escarcelle de nos communes et EPCI.

➤ **Inverser le cours des choses : le nouveau dispositif 2019**

Faire fi du vide juridique et inverser le cours des choses. Prendre le problème à bras le corps. Trouver les voies et moyens afin de réguler ce phénomène. Tel est l'axe stratégique de l'ATC. Un fil rouge devenu principe de réalité. Au point d'emprunter les traits de ce qu'il convient de nommer « plan d'action ». Ce dernier est frappé au sceau de la pédagogie. Et s'articule autour d'une

seule question : « *Comment faire pour que les camping-caristes se rendent dans les aires d'accueil dédiées ?* »

Cette question centrale réside dans la production d'une incitation adressée aux camping-caristes à transiter des ports (65% des camping-caristes arrivent dans le port de Bastia en provenance des ports de Toulon et Nice, 21 % des camping-caristes arrivent dans le port d'Ajaccio) vers les structures d'accueil homologuées. En gardant à l'esprit que notre île a une très importante capacité d'accueil en hébergements de plein air (200 établissements).

Cette année encore, l'ATC a décidé de donner de la visibilité à cette problématique. Cela passe par un plan de communication et de nouvelles mesures incitatives.

- Une communication multi canal avec la donnée environnementale en tête d'affiche

L'année dernière, déjà, 4000 flyers avec pour intitulé « le domaine public n'est pas un camping » avaient été distribués à l'adresse des campings caristes. Objectif : la sensibilisation. Cette année encore, en 2019, le volet communication est apparu comme une des conditions essentielles pour réguler la pratique du camping-car sauvage et encourager aux bonnes pratiques de séjour sur le territoire. Mais le dispositif s'est enrichi. Place à des campagnes d'affichages dans les bateaux et sur les axes routiers. Cela signifie qu'en amont, pendant la traversée et durant leur séjour sur l'île, les camping-caristes ne pourront pas passer à côté de la réglementation applicable, de l'organisation du stationnement, des sites sensibles. Les petites brochures ne sont pas abandonnées pour autant et seront distribuées dans les mairies, les OTI (offices de tourisme intercommunaux). La campagne de communication voit loin. Elle est prévue pour durer jusqu'au 15 Septembre. Pendant tout ce temps, le message sera particulièrement visible du Nord au Sud de l'île et ce jusqu'au 15 Septembre. Dès le mois de Mai, il frappera les 3 coups de cette nouvelle communication de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC), une communication vécue et envisagée comme étant « multi-canal ». Différents supports donc. Pour un mot d'ordre ciblé. Le message se veut incitatif. Et tourne le dos à la stigmatisation.

Ainsi l'injonction qui prévalait l'année dernière par le truchement d'une croix rouge barrant un camping-car sauvage a été mise de côté au profit de visuels en situation. Différents shootings ont été effectués en interne, et au final 3 affiches ont été retenues. 3 séquences de la Corse entre mer et montagne agrémentées d'un seul et unique slogan : « *En Corse, seule la nature est sauvage pas le camping* ». L'objectif ? Rappeler la réglementation en vigueur à chaque candidat au séjour en camping-car sur l'île. Avec la donnée environnementale pour maître-mot. En effet, c'est bel et bien la notion de tourisme durable et soutenable qui dicte le tempo du côté de l'ATC. Une série de projets s'y rattachant sont d'ailleurs en cours d'élaboration. Quand d'autres ont déjà vu le jour (charte de bonnes pratiques dans le secteur de l'hôtellerie, signature de la charte Européenne Blue Islands, mise en place d'écolabels Européens, passeport vert à l'étude)

Par ailleurs, dès lors que l'on sait que les restrictions pourtant sévères qui pèsent sur la pratique du camping-car sauvage ne sont pas respectées, il a été décidé par l'ATC que la communication intégrera aussi la sensibilisation des élus locaux à la prise d'arrêtés conformes aux textes de lois actuels voire étendus à la particularité des sites. La communication concernera aussi l'information qui devra être apposée sur les différents sites internet au titre du devoir d'information des usagers (Site ATC, site CDC, site CCI ...)

- L'amélioration de l'offre et l'écotaxe remboursable

Parallèlement, l'amélioration de l'offre des infrastructures d'accueil est une des composantes de la stratégie d'ensemble. Début janvier, l'ATC lançait un appel à projets aux personnes privées et publiques. Il s'agit d'une mesure incitative. Actuellement, 30 demandes sont en cours d'instruction à l'ATC. Enfin, user du levier fiscal pour provoquer des « *comportements vertueux de la part des touristes itinérants et les inviter à rejoindre des terrains de camping* » fait partie des objectifs à atteindre. En clair, le projet d'écotaxe remboursable débattu une première fois au palais Bourbon en Décembre 2017 est loin d'être abandonné. Il est amené à revenir sur le devant la scène. Le principe d'adaptation législative ou une proposition de loi fédérant les autres régions du littoral est à l'étude.